

Données générales et techniques pour la location du Point Jazz

Dans la mesure des disponibilités, le Point Jazz est ouvert à la location, que ce soit à des privés, des sociétés, des groupements, pour des réunions, conférences, anniversaires, etc.

Adresse de la salle Rue de la Petite Gilberte 12, 2950 Courgenay

**Personne de contact
pour la location :** Hélène Champion, Haute-Rive 25, 2950 Courgenay
Tél. 032/471.29.08

Conciergerie, intendant : André Wille, conciergerie, rue de la Pierre-Percée 7, 2950 Courgenay
Tél. 032/471.23.25
natel 079 281.98.33

Capacité du Point Jazz sans la scène

- a) pour réunion privée 50 places (chaises et tables)
b) pour soirée publique 100 places assises, sans tables (ou moins si des tables sont disposées)

Tarifs

- location de la salle
 - prix de base* Fr. 150.- (à payer dans tous les cas)
 - frais de conciergerie* Fr. 50.- (à payer dans tous les cas)
- utilisation de l'espace scénique (1 des 3 options)
 - avec éclairage Fr. 150.-
 - avec sonorisation Fr. 150.-
 - avec éclairage et sonorisation Fr. 200.-
- utilisation du piano électrique Fr. 50.-
- sacs taxés (110L) Fr. 7.- (prix par sac, sous réserve de nouveaux tarifs communaux)

a) Equipement de la salle Tables, chaises,
bar ; cuisine équipée (grand frigo, four et 4 plaques chauffantes, machine à café) ;
1 WC
vaisselle pour 50 personnes
chauffage compris

b) Espace scénique : scène modulable de 6m x 4m
sonorisation (1 console de mixage 16 canaux, 1 amplificateur stereo, 4 retours, 2 haut-parleurs, micros : 1 kit drum, 5 micro instr. 2 micros vocaux)
éclairage scénique (4 projecteurs DTS 650/1000 PC en façade ; 6 projecteurs Par 30 en arrière-scène et 4 projecteurs horiziodes « 4x500 W » sur scène ; console d'éclairage SRC-178)

Parking 1 place disponible à proximité immédiate de l'entrée (pour décharger) ; pour le surplus, il est interdit de se parquer sur le parking du Restaurant de la Petite Gilberte. Le parcage aura lieu sur la rue de la Petite-Gilberte.

Restriction de la location La location pour des manifestations privées sera en principe refusée en soirée (pour éviter tous désagréments nocturnes à l'égard du voisinage direct).